

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 8 mars 2021, à compter de 17 h 30, à huis clos par visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Hélène Lévesque, conseillère
Michel Venne, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire déclare l'assemblée ouverte.

2021-03-065 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2021-03-066 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 8 février 2021 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 8 février 2021 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2021-03-067 TRANSFERT BUDGÉTAIRE MARS 2021

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2021, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires comme indiqué dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

2021-03-068 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 8 mars 2021, au montant de 644 004,93 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2021-03-069 REMBOURSEMENTS AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 3 942,95 \$ soit versée comme cinquième (5/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une benne basculante (travaux publics).

QUE la somme de 2 095,76 \$ soit versée comme troisième (3/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une camionnette (travaux publics).

QUE la somme de 1 388,64 \$ soit versée comme troisième (3/3) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une brosse frontale pour tracteur (travaux publics).

QUE la somme de 1 049,88 \$ soit versée comme troisième (3/3) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une grappe arrière pour tracteur (travaux publics).

QUE le service de la trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

2021-03-070 TACAL - BUDGET 2021

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier est l'organisme mandataire du Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ferme-Neuve confirme sa participation au Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité confirme sa contribution municipale au montant de 14 327 \$.

ADOPTÉE

2021-03-071

OFFRE DE SERVICE - MAINTIEN ÉQUITÉ SALARIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) concernant l'offre de service pour le maintien de l'équité salariale au montant de 3 900 \$ ainsi que les frais de déplacement et d'administration plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2021-03-072

MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 155

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 155 pour augmenter la dépense représentant les coûts réels des travaux de réfection du réseau d'égout sur la 20^e avenue ;

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve a décrété, par le biais du règlement numéro 155, une dépense de 615 000 \$ et un emprunt de 615 000 \$ pour des travaux de réfection du réseau d'égout sur la 20^e avenue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le titre du règlement numéro 155 est remplacé par le suivant : << Règlement numéro 155 décrétant des dépenses de 692 000 \$ et un emprunt de 203 671 \$ pour des travaux de réfection du réseau d'égout sur la 20^e avenue>> ;

QUE l'article 5 du règlement numéro 155 est remplacé par le suivant : << qu'une contribution financière en vertu du programme TECQ 2019-2023 est accordée à la municipalité pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 1 315 984 \$, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe B.>> ;

QUE l'article 2 du règlement numéro 155 est remplacé par le suivant : << Le conseil est autorisé à emprunter une somme de 203 671 \$ sur une période de 20 ans et affecter la somme de 263 196 \$ provenant de la contribution financière du programme TECQ 2019-2023 et affecter la somme de 225 133 \$ provenant de la contribution financière du programme TECQ 2014-2018.>> ;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 165 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 647 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 647 000 \$ POUR LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES DE GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE À LA SOURCE POUR LA 10^E RUE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 165 décrétant une dépense de 1 647 000 \$ et un emprunt de 1 647 000 \$ pour la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source pour la 10^e Rue.

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 165 DÉCRÉTANT
UNE DÉPENSE DE 1 647 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 647 000 \$ POUR LA
MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES DE GESTION DURABLE DES EAUX
DE PLUIE À LA SOURCE POUR LA 10E RUE**

Madame la conseillère Diane Sirard donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 165 décrétant une dépense de 1 647 000 \$ et un emprunt de 1 647 000 \$ pour la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source pour la 10^e Rue.

2021-03-073

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS DANS LA MISE EN
PLACE D'INFRASTRUCTURES DE GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE
À LA SOURCE**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-10-284 à l'effet de présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP) ;

CONSIDÉRANT la confirmation d'une aide financière pouvant atteindre 500 000 \$ pour la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, la convention d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

2021-03-074

CFLO - CAMPAGNE POUR L'ACHAT LOCAL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte la proposition de CFLO pour la campagne de sensibilisation à l'achat local au coût de 218,70 \$ plus les taxes applicables, pour les mois d'avril, août et novembre.

ADOPTÉE

2021-03-075

OFFRE DE SERVICES - PG SOLUTIONS

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de PG Solutions relativement à l'acquisition des logiciels finances et territoires tel qu'indiqué dans la soumission déposée le 2 mars 2021 pour le changement du système informatique de la municipalité d'un montant estimé à 61 622 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette somme soit financée par le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis.

ADOPTÉE

2021-03-076 CAMP DE JOUR 2021 - TAUX HORAIRE COORDONNATEUR ET MONITEURS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal adopte les taux horaires ci-dessous pour le camp de jour 2021 conformément aux prévisions budgétaires :

Coordonnateur (trice) : 17,34 \$/h
Moniteurs (trices) : 13,77 \$/h

ADOPTÉE

2021-03-077 NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE POUR L'OMH DES HAUTES-LAURENTIDES

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de la Municipalité s'est regroupé en vertu de l'article 58.1 de la loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8) ;

CONSIDÉRANT que l'Office d'habitation est connu sous le nom de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides selon la requête soumise au Lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes ;

CONSIDÉRANT que la requête au Lieutenant-gouverneur demande que le conseil d'administration de l'Office des Hautes-Laurentides soit composé de neuf (9) administrateurs ;

CONSIDÉRANT que la requête au Lieutenant-gouverneur demande que le conseil d'administration soit constitué d'un représentant de la municipalité de Ferme-Neuve ;

CONSIDÉRANT que la requête au Lieutenant-gouverneur demande que le mandat de ce représentant soit de deux (2) ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

De nommer Madame Hélène Lévesque, conseillère, afin de représenter la municipalité de Ferme-Neuve au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides pour un mandat se terminant le 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

2021-03-078 CONSENTEMENT AU PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE

CONSIDÉRANT que le Parc régional Montagne du Diable désire obtenir le consentement de la municipalité pour les prêts détenus ;

CONSIDÉRANT que le Parc régional Montagne du Diable a déposé auprès du conseil une résolution indiquant la majoration du programme de compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) prévoyant un financement supplémentaire de 20 000 \$ en date du 20 février 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil donne son consentement au Parc régional Montagne du Diable pour ledit emprunt dans le cadre du programme de compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC).

ADOPTÉE

2021-03-079

AUTORISATION DE SIGNATURES DE L'ENTENTE DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ

ATTENDU que le 28 août 2018, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté un Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU) afin de baliser les interventions de sauvetage hors du réseau routier et accroître la protection offerte dans ces secteurs (MRC-CC-12987-08-18) ;

ATTENDU que grâce au Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier du Ministère de la Sécurité publique du Québec, la MRC en 2019 a reçu une aide financière qui a permis d'équiper ou de mettre à niveau les équipements de sauvetage d'urgence en milieu isolé de quatre services de sécurité incendie sur son territoire, soit les services des municipalités de Notre-Dame-du-Laus, de Ferme-Neuve, de Lac-des-Écorces et de l'agglomération de Rivière-Rouge ;

ATTENDU que les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitent s'entraider afin que chacune d'entre elles puissent bénéficier à moindre coût des ressources à leur disposition pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé et afin d'assurer ce service sur l'ensemble de leurs territoires ;

ATTENDU que les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitent conclure une entente intermunicipale de fourniture de services pour encadrer les services d'urgence en milieu isolée sur leurs territoires ;

ATTENDU la recommandation du Comité de coordination du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie tenu le 6 mai 2020 quant à l'adoption de la première version du projet d'entente et la résolution du Conseil de la MRC (MRC-CC-13735-05-20) ;

ATTENDU qu'il y avait lieu de modifier certaines dispositions de la première version du projet d'entente, notamment afin de compléter les équipements SUMI par des systèmes de transport de blessés, de permettre l'acquisition et l'amélioration d'équipements SUMI et afin de fixer la date d'entrée en vigueur de l'entente au 1er janvier 2021 ;

ATTENDU la résolution du Conseil de la MRC (MRC-CC-13912-11-20) quant à l'adoption de la deuxième version de l'entente ;

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de cette entente et souhaite y adhérer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et des membres du conseil présents,

D'adhérer à l'Entente de sauvetage en milieu isolé, il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer cette entente pour et au nom de la municipalité de Ferme-Neuve.

2021-03-080 INDEXATION DES SALAIRES DES POMPIERS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la rémunération du salaire des pompiers pour la garde interne soit 18,00 \$ pour l'année 2021.

ADOPTÉE

2021-03-081 OFFRE DE SERVICES POUR LA RÉFECTION DE LA FAÇADE DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels numéro OS-20146 de PLA architectes inc. relativement à l'élaboration des plans et devis pour la réfection de la façade de l'Hôtel de ville au montant de 5 020 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

QUE cette résolution abroge la résolution 2021-02-047.

ADOPTÉE

2021-03-082 OFFRE DE SERVICES POUR L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels numéro OS-20145 de PLA architectes inc. relativement à l'élaboration des plans préliminaires pour l'agrandissement du garage municipal au montant de 11 600 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2021-03-083 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve présente une demande d'adhésion tardive à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres publics CHI-20212022 visant l'achat

de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N ;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du *Pass 10* dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2021 et 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE la municipalité de Ferme-Neuve confirme son adhésion au regroupement d'achats

CHI-20212022 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au le 31 décembre 2022 et visant l'achat de *Pass 10* nécessaire aux activités de notre organisation municipale ;

QUE des contrats d'une durée de deux (2) ans ont déjà été octroyés par l'UMQ selon les termes prévus au document d'appel d'offres CHI-20212022 et des lois applicables ;

QUE la municipalité de Ferme-Neuve s'engage à respecter les termes de ces contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats sont adjugés ;

QUE la municipalité de Ferme-Neuve reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour les celles non membres de l'UMQ ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2021-03-084

DEMANDE À LA MRC POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROJET VISANT À ÉTENDRE LE SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION RÉGIONAL AUX EMPLOYÉS DES TRAVAUX PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU l'implantation du système régional de radiocommunication pour les services de sécurité incendie qui a amélioré de manière significative la qualité de la couverture radio à l'ensemble de la MRC ;

ATTENDU la demande de certaines municipalités d'étendre le système de radiocommunication régional aux services des travaux publics des municipalités et villes afin d'améliorer leur couverture ainsi que de permettre une interopérabilité entre leur service de travaux publics et leur service de sécurité incendie ;

ATTENDU que la MRC a procédé à une évaluation sommaire des coûts de mise en place et d'entretien annuel d'un système de radiocommunication pour les services de travaux publics et que cette évaluation a été présentée aux élus lors du conseil des maires du 25 novembre 2020 ;

ATTENDU que les élus des municipalités concernées ont demandé à la MRC de poursuivre ses démarches visant l'implantation de ce système de radiocommunication ;

ATTENDU que l'implantation de ce système serait bénéfique pour les municipalités de Ferme-Neuve, Mont-Saint-Michel, Sainte-Anne-du-Lac, Lac-Saint-Paul, Chute-Saint-Philippe, Lac-des-Écorces et Kiamika ;

ATTENDU que l'octroi de contrats et l'implantation du système de transmission du projet serait sous la responsabilité de la MRC qui en serait propriétaire et que tous les coûts en lien avec ce projet seront répartis à parts égales entre les municipalités qui y adhéreront ;

ATTENDU que chacune des municipalités participantes acquerrait entre autres, ses propres récepteurs radio, selon ses besoins ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve mandate la MRC pour procéder à l'implantation d'un système de radiocommunication pour les services des travaux publics des municipalités adhérentes et nomme M. Michel Deslauriers, à titre de personne responsable de la mise en place de ce projet dans la municipalité.

Il est de plus résolu que la municipalité de Ferme-Neuve accepte le partage des frais entre les municipalités adhérentes et s'engage à payer la facture transmise par la MRC à cet effet ;

Il est de plus résolu d'adhérer à une entente intermunicipale de fourniture de services visant à encadrer l'opération et l'entretien du système et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2021-03-085

OFFRE DE SERVICES D'ÉQUIPE LAURENCE POUR L'ÉTUDE D'ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ RÉSIDUELLE DES ÉTANGS

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels numéro OS-5601 d'Équipe Laurence pour l'étude d'évaluation de la capacité résiduelle des étangs au montant de 4 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2021-03-086

SOUSSIONS POUR INSTALLATION D'UN POUCE HYDRAULIQUE, FORMES DE BÉTON ET REMORQUE POUR ASPHALTE

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte les soumissions suivantes :

- Installation d'un pouce hydraulique 17 775,00 \$ plus les taxes applicables
Brandt Tractor Ltd
- Formes de béton 16 052,20 \$ plus les taxes applicables
R. Désilet
- Remorque pour asphalte 9 084,90 \$ plus les taxes applicables
Remorques M & M inc.

QUE ces sommes soient prises à même le budget d'investissement.

ADOPTÉE

2021-03-087

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 133, 5E RANG DE WÜRTELE (LOT 5 113 611)

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Madame Guylaine Cossette et invite la population à se prononcer ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que la propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin d'autoriser :

- Un bâtiment principal avec une toiture mono versant.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23 à l'article 7.3.4.3

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 7.3.4.3 du règlement de zonage de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 23 ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 10 février 2021, portant le numéro de CCU-299-02-10 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure présentée par Madame Guylaine Cossette, concernant la construction d'un bâtiment principal avec une toiture mono versant, le tout pour le lot 5 113 611, au cadastre du Québec, zone RU-02.

ADOPTÉE

2021-03-088 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2021-02-060 ADOPTANT LE DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-12 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil abroge la résolution 2021-02-060 adoptant le deuxième projet de règlement numéro 21-12 relatif aux divers permis et certificats.

ADOPTÉE

2021-03-089 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 21-12 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 21-12 relatif aux divers permis et certificats soit adopté.

ADOPTÉE

2021-03-090 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 22-04 RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 22-04 relatif aux conditions d'émission de permis de construction soit adopté.

ADOPTÉE

2021-03-091 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 23-28 RELATIF AU ZONAGE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 23-28 relatif au zonage soit adopté.

ADOPTÉE

2021-03-092 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-04 RELATIF AU LOTISSEMENT

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le second projet de règlement numéro 24-04 relatif au lotissement soit adopté.

ADOPTÉE

2021-03-093 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25-06 RELATIF À LA CONSTRUCTION

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 25-06 relatif à la construction soit adopté.

ADOPTÉE

2021-03-094

344, 20E AVENUE - ENTENTE RELATIVE À L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR FIN D'UTILITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté la résolution 2021-01-025 concernant l'entente relative entre la propriétaire du 344, 20e Avenue et la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité et la propriétaire du 344, 20e Avenue ont signé l'entente délimitant la parcelle de terrain à être acquis par la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la parcelle de terrain doit être arpentée par un arpenteur géomètre afin de continuer les procédures d'acquisition ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité accepte l'offre de services de la firme d'arpentage Létourneau et Gobeil pour l'acquisition de la rue sur le lot 5 441 717 au montant de 2 771,70 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

2021-03-095

NOMINATION AU POSTE D'AGENT À L'ENVIRONNEMENT ET À L'URBANISME

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de Madame Ashley Denis à titre d'agent à l'environnement et à l'urbanisme pour la saison 2021 d'une durée de 12 semaines.

QUE le service de la paie soit informé des conditions salariales au préalable établi entre les parties.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de la COVID-19, l'assemblée est tenue par visioconférence, il n'y a donc pas de période de questions.

2021-03-096

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 8 mars 2021 soit levée, il est 18 h 20.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Gilbert Pilote, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilbert Pilote, maire